

## ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2018 PORTANT COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SESSION 2019

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;

**VU** le décret n°88-11 du 4 janvier 1988 modifiant le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 4 juillet 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le jury chargé d'apprécier les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de S.A.E.N.E.S. Classe Supérieure – Session 2019 est constitué comme suit :

**PRÉSIDENTE:** - **Madame Peggy VOISSE**, Secrétaire Générale, DSDEN du Puy-de-Dôme

**MEMBRES :**

- **Monsieur Frédéric CHALLET**, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Rectorat à Clermont-Ferrand ;
- **Monsieur Jean-Philippe DALLE**, Administrateur, Lycée Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand ;
- **Madame Isabelle RHIT**, Attachée Principale d'Administration, UCA à Clermont-Ferrand

**ARTICLE 2 :** Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Benoit DELAUNAY**

*Signé*